

2020

LOCATION DE MEUBLÉS DE TOURISME

Résidences de BOUGAINVILLE



ROCHEFORT

Port de Plaisance

AJC
IMMOBILIER

Résidences
Bougainville

Notre situation idéale...

Implantées sur un site privilégié, à deux pas du centre ville, des Thermes et de la gare SNCF, les Résidences de Bougainville bénéficient d'une architecture conçue dans le respect de la grande tradition Rochefortaise.












Situées à côté du Port de Plaisance de Rochefort, vous trouverez des commerces de proximité tels qu'une boulangerie, laverie, pharmacie, magasin d'alimentation BIO, salle de sport, restaurants... Parfait pour laisser la voiture de côté durant votre séjour !

Vous pourrez y séjourner dans le cadre de votre cure thermale, un déplacement professionnel, un week-end près de la mer ou encore pour des vacances en famille...

Les Résidences de Bougainville vous aident à trouver un logement qui vous correspond !



Nos Services

-  3 Connexions offertes par séjour
(hors locations mensuelles)
-  1 Carte PASS offerte avec des remises chez nos partenaires
-  Accès gratuit à notre Bibliothèque
-  Billetterie avec tarifs préférentiels
-  Prêt de jeux de société
-  Pot d'accueil (Juillet/Août) 
-  Mise à disposition d'une salle de séminaires
(tarifs et réservations à l'agence)
-  Assurance Annulation Mondial Assistance
(souscription payante, tarifs et conditions disponibles lors de la demande de devis)
-  Arrivée possible en dehors de nos horaires d'ouverture
-  Nuitées supplémentaires avant/après séjour
(Uniquement pour les locations "Cure thermale", tarifs suivant appartement)

Nos Engagements

ACCUEIL DE QUALITÉ

Pour mieux vous servir, l'accueil est notre priorité. Notre équipe s'engage à respecter la charte du label Qualité Accueil de la CCI. A votre écoute, nous œuvrons pour répondre au mieux à vos attentes.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis longtemps, notre équipe est soucieuse de l'environnement. Chaque jour, nous appliquons des gestes simples pour prendre soin de notre planète. Des mesures durables ont déjà été mises en place et nous espérons bientôt l'obtention d'un éco-label.



Ilaria SORRENTINO,
Responsable
Service Hôtelier

" Avec mon équipe, nous sommes toujours attentifs aux personnes que nous recevons. Pour moi, il est important, pour bien démarrer ses vacances, d'être accueilli par une équipe souriante et chaleureuse. Benvenuti a casa ! "





Pensez à l'offre
PARRAINAGE
& bénéficiez
D'AVANTAGES !*



Réservez pour
JUILLET/AOÛT
profitez de l'offre
PREMIÈRE MINUTE !*



CURE THERMALE

DU SAMEDI AU SAMEDI
PRIX MINIMUM / SEMAINE

	HORS SAISON	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
	Janvier Février Décembre	Mars Avril Mai Novembre	Juin Septembre Octobre	Juillet Août
T1 1 à 2 Pers.	159 €	189 €	219 €	289 €
T2 1 à 4 Pers.	199 €	229 €	289 €	369 €
T2 PLUS 1 à 6 Pers.	209 €	239 €	319 €	399 €
T3 1 à 6 Pers.	249 €	279 €	339 €	459 €
T3 PLUS 1 à 8 Pers.	289 €	309 €	409 €	529 €

Prestations complémentaires à la semaine, au tarif AJC ci-dessus :

15 € - App. à l'étage
39 € - Vue "Port de Plaisance"
25 € - Vue "Jardin"

15 € - Séjour réduit à 2 semaines
20 € - Séjour réduit à 1 semaine
20 € - Place de parking intérieur

Nuits Supp. :
T1 : 49 €
T2 : 59 €
T3 : 69 €

DU SAMEDI AU SAMEDI
PRIX MINIMUM / SEMAINE

VACANCES

	HORS SAISON	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
	du 04/01 au 07/02 du 28/11 au 18/12	du 08/02 au 03/04 du 12/09 au 16/10 du 31/10 au 27/11	du 04/04 au 03/07 du 29/08 au 11/09 du 17/10 au 30/10 du 19/12 au 01/01	du 04/07 au 28/08
T1 1 à 2 Pers.	179 €	239 €	299 €	525 €
T2 1 à 4 Pers.	249 €	319 €	369 €	719 €
T2 PLUS 1 à 6 Pers.	269 €	339 €	389 €	740 €
T3 1 à 6 Pers.	299 €	379 €	489 €	790 €
T3 PLUS 1 à 8 Pers.	319 €	419 €	529 €	890 €

Prestations complémentaires à la semaine, au tarif AJC ci-dessus :

15€ - App. à l'étage 39€ - Vue "Port de Plaisance" 25€ - Vue "Jardin"

* voir conditions en agence.



APPART'HOTEL

..... PRIX MINIMUM / NUIT

	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
	du 04/01 au 07/02 du 07/03 au 03/04 du 12/09 au 16/10 du 31/10 au 18/12	du 08/02 au 06/03 du 04/04 au 26/06 du 29/08 au 11/09 du 17/10 au 30/10 du 19/12 au 01/01	du 27/06 au 28/08
1 personne (T1)	49 €	59 €	69 €
2 personnes (T1)	59 €	69 €	79 €
3 personnes (T2)	79 €	89 €	99 €
4 personnes (T2)	89 €	99 €	109 €
5 personnes (T2 Plus)	119 €	139 €	159 €
6 personnes (T2 Plus)	129 €	149 €	169 €

Tarifs avec prestations hôtelières incluses par séjour (draps, linge de toilette, ménage simple de fin de séjour)

Prestations AJC par nuit, complément au tarif :
 • 10 € - Vue "Port de Plaisance"
 • 5 € - Formule Petit-Déjeuner

Annulation et modification GRATUITE jusqu'à la veille de l'arrivée (hors Juillet/Août).
 L'appartement et son équipement vaisselle devront être restitués propres à la sortie (dans le cas contraire, ces prestations de nettoyage et ménage vous seront facturées aux prix affichés à l'accueil à votre sortie).

Location de 2 nuits minimum et 3 nuits minimum en Juillet et Août.

SERVICES AJC PLUS HÔTELIER

- | | |
|--|--|
| Chien | • 49 €/séjour/animal ou 10 €/jour |
| Chat | • 39 €/séjour/animal ou 9 €/jour |
| Kit Draps Lit Double (140cm ou 160cm) | • 10 €/kit/change |
| Kit Draps Lit Simple (80cm ou 90cm) | • 8 €/kit/change |
| Kit Linge de toilette | • 7.50 €/kit/change |
| Kit Bébé (Lit, chaise, baignoire, pot) | • 35 €/séjour ou 3 €/jour/article |
| Lit d'appoint (80cm x 190cm) | • 50 €/séjour ou 10 €/nuît |
| Lit refait | • 10 €/lit/jour |
| Ménage | • voir conditions* |
| Nettoyage de la vaisselle en fin de séjour | • 65 €/forfait |
| Accès au parking intérieur | • 29 €/semaine/véhicule ou 9.50 €/nuît |
| Transport des bagages (porteur) | • 25 €/forfait |
| Transport à la gare SNCF (sur réservation) | • 49 €/forfait |
| Petit-déjeuner (Chez "Les Délices du Furet") | • 5 €/jour/personne |

Inclus dans le séjour :

Télévision, accès au parking extérieur (Escale 1 et 2), accès au local vélo, abonnements et consommations d'électricité et eau (hors location mensuelle)

Non inclus dans le séjour :

L'assurance villégiature, l'assurance annulation, la taxe de séjour, la caution d'entrée, la caution pour le forfait ménage simple ou complet (quotidien, hebdomadaire, fin de séjour hors vaisselle)*

*le forfait ménage est à réserver le jour de votre arrivée, tarifs disponibles à l'agence.



LOCATIONS MEUBLÉES MENSUELLES

..... LOCATION MINIMUM D'UN MOIS

Types	Superficie	Loyer /mois	Charges /mois	Frais de dossier*	
				≤ 2 mois	> 2 mois
T1	21 m ²	339 €	73 €	275 €	195 €
T1 PLUS	24 m ²	359 €	77 €	275 €	205 €
T1 PLUS CLASSÉ	31 à 34 m ²	399 €	77 €	325 €	225 €
T1 BIS	24 m ²	389 €	75 €	375 €	245 €
T2	30 à 42 m ²	449 €	79 €	375 €	245 €
T2 PLUS	40 à 55 m ²	469 €	95 €	375 €	265 €
T3	45 m ²	539 €	123 €	475 €	315 €
T3 PLUS	67 à 75 m ²	619 €	123 €	475 €	355 €

*Renouvellement simple du contrat de location, frais de dossier : 85 €

*À votre demande, tout changement d'appartement, frais de dossier : 185 €



Compléments Mensuels & Prestations :

- 85 € - Période estivale 06/07/08/09
- 45 € - Vue "Port de Plaisance"
- 25 € - Vue "Jardin"
- 15 € - App. à l'étage (du 1er au 3ème)
- 39 € - Place de parking intérieur
- 49 € - Par chien
- 39 € - Par chat
- + 20% du loyer - Supp. location < 3 mois

Charges Mensuelles :

Compris : l'abonnement électricité + eau, ordures ménagères, équipement mobilier complet, entretien des communs

Non compris : Consommations (électricité + eau + confort 4 saisons Escal 3 et 4) et abonnement confort 4 saisons Escal 3 et 4)



CAUTIONS :

- Contrat <3 mois : 2 loyers non encaissés
- Contrat >3 mois : 2 loyers encaissés
- Caution Ménage non encaissée, montant selon le type d'appartement.

PIÈCES À FOURNIR POUR LE CONTRAT :

- Pièce d'identité
- 1 RIB
- Attestation d'assurance Multirisque habitation

POUR RÉSERVER, C'EST TRÈS SIMPLE :

1

Afin de connaître la disponibilité et obtenir un devis, vous pouvez nous contacter :

- 05.46.88.17.17, touche 2
- ajc@ajc-rochefort.com
- www.residencesdebougainville.com
- AJC Service Hôtelier, 16 av. Marcel Dassault, 17300 Rochefort

2

Dès confirmation de votre réservation, nous vous transmettons le contrat de réservation en deux exemplaires (dont un à nous retourner, signé et paraphé). Si vous avez souscrit à l'assurance annulation, vous recevrez également le contrat en deux exemplaires dont un à nous retourner signé.

3

Nous vous posons une option qui est valable 7 jours, dès réception du devis.

Afin de procéder à la réservation, nous vous demandons de régler des arrhes d'un montant de 25% du prix total du séjour. Vous pouvez régler par Carte Bancaire, Chèques Vacances, Espèces et Chèque Bancaire (si date d'arrivée > 6 semaines).

4

Il ne vous reste plus qu'à régler le solde de votre séjour 6 semaines avant votre arrivée. Pour rappel, toute réservation de dernière minute (date d'arrivée inférieure à 1 mois) devra être réglée dans sa totalité lors de la réservation.

Conditions Générales de Réservation

1° VOTRE INSCRIPTION :

La prise en compte de votre inscription par AJC Immobilier pour votre séjour implique l'acceptation des présentes conditions générales, sans exception. Votre inscription peut se faire par téléphone, par fax, e-mail, par courrier ou directement à notre accueil.

2° VOTRE OPTION SUR UN APPARTEMENT :

Votre option mise sur un appartement ne peut excéder un délai de 7 jours. Dès dépassement de ce délai, sans confirmation par réception des arrhes et sans nouvelle de votre part, l'option sera automatiquement levée.

3° VOTRE RÉSERVATION :

La réservation de votre appartement pour la durée de votre séjour sera effective dès l'acceptation de votre devis et sous réserve d'encaissement des arrhes. Le montant des arrhes s'élève à 25% du montant de l'hébergement. Une confirmation écrite de votre réservation vous sera faite par l'envoi du contrat valant facture. La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers.

4° VOS PRESTATIONS AU CHOIX :

Les prestations sont à choisir lors de la réalisation de votre devis. Il vous est possible de les modifier. Elles seront à régler en même temps que le solde de votre location. Toute présence d'animal domestique dans votre location entraînera un supplément à la journée ou à la semaine selon le tarif indiqué dans notre brochure, sur Internet et à l'accueil.

5° DURÉE DE VOTRE SÉJOUR :

Les séjours sont proposés à la semaine, du samedi au samedi. Toutefois il vous est possible d'opter pour une durée plus courte ou pour une arrivée en semaine (prendre contact directement avec AJC Immobilier au 05 46 88 17 17 (sauf sur les mois de juillet et août). Les signataires du contrat de location ne pourront, en aucun cas, se prévaloir d'un quelconque maintien dans les lieux à l'issue de la période de location concernée (sauf accord de la société AJC Immobilier). Nous vous rappelons que les appartements doivent être libérés au plus tard à 11h le jour du départ. Sans nouvelles de votre part, à partir de 11h et sans accord préalable de l'agence, nous serons obligés, pour nous permettre de préparer l'appartement pour les nouveaux arrivants, de vider l'appartement de vos équipements qui seront mis à l'accueil. Cette intervention vous sera facturée 65 euros forfaitairement.

6° PRIX DE VOTRE LOCATION :

Les prix indiqués dans la brochure sont en Euros. Ils sont valables durant toutes les périodes indiquées. Les prix comprennent :

- La location de l'appartement que vous avez choisi,
- La télévision avec commande à distance,
- L'accès au parking extérieur de la résidence (selon le bâtiment dans lequel se trouve l'appartement loué),
- L'accès au local vélos

Les prix ne comprennent pas :

- L'assurance villégiature : « voir votre assurance » (lire paragraphe 14),
- L'accès au parking couvert (voir tarif joint),
- Transport des bagages (porteur voir tarif joint),
- Transport à la gare SNCF (sur réservation à l'avance voir tarif joint),
- L'assurance annulation du séjour (lire paragraphe 16),
- La taxe de séjour appliquée et décidée par la ville de Rochefort, à payer à votre arrivée
- La caution d'entrée et la caution ménage (voir tarif joint),
- La présence d'animaux domestiques dans votre appartement

7° PARTIES COMMUNES

L'usage des parties communes est indépendant de votre location. La responsabilité d'AJC Immobilier - Résidences de Bougainville ne peut pas être mise en cause pour d'éventuelles pannes ou dysfonctionnements du matériel situé dans les parties communes des résidences (ascenseur, réseau wifi, portail et accès parking, etc...). Le locataire renonce à tout recours et toutes demandes de réfaction du prix de la location et des prestations en cas de dysfonctionnement des équipements.

8° RÈGLEMENT DE VOTRE SOLDE DU SÉJOUR :

Vous avez la possibilité d'opter pour un règlement du solde en "1, 2 ou 3 fois sans frais". Indiquez-le dès votre réservation par téléphone et en cochant la case réservée à cet effet. Dans tous les cas, le règlement du solde de votre séjour doit impérativement nous parvenir au plus tard six semaines avant votre arrivée. Pour toute réservation de dernière minute dans un délai de six semaines à dater de votre arrivée, les arrhes, le solde et les prestations et "services" seront à régler en intégralité à l'ordre de AJC Immobilier. Tout règlement sur site ne pourra se faire qu'en espèces ou carte bancaire. Tout autre moyen de paiement sera refusé automatiquement. A défaut de paiement intégral 6 semaines avant votre arrivée, AJC Immobilier se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée.

9° VOTRE ARRIVÉE ET VOTRE DÉPART :

Nous attirons votre attention sur le fait que les arrivées sur le lieu de votre séjour, ainsi que votre départ, doivent se faire impérativement aux jours et heures d'ouvertures du bureau d'accueil qui seront indiqués dans votre contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, nous vous demandons d'en informer notre bureau d'accueil afin de régler, avec vous, les modalités de votre arrivée. Votre non présentation au lieu, jour et heure mentionnés dans votre contrat et sans avis contraire de votre part entraînera automatiquement l'annulation de votre séjour (vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement. Il en est de même pour les séjours abrégés).

10° VOTRE CAUTION :

À votre arrivée, lors de la remise des clés de votre appartement, une caution non encaissée (définie dans le tarif joint) et une caution ménage vous seront demandées par chèques ou emprunte carte bancaire. Elles vous seront restituées en fin de séjour après contrôle de l'appartement (s'il s'agit de chèques). Dans l'hypothèse où il serait constaté un nettoyage insuffisant, le chèque caution ménage sera retenue (le tarif sera affiché en agence et vous sera communiqué à votre arrivée).

11° INVENTAIRE DE VOTRE APPARTEMENT :

L'inventaire de l'appartement loué et une fiche de réclamation vous seront remis à votre arrivée. Il est impératif de porter vos réclamations concernant la propreté avant 18h le jour de votre arrivée. Nous vous informons que cet inventaire et cet état des lieux d'entrée seront faits par vos soins. Votre inventaire doit être déposé dans la boîte aux lettres extérieure ou à l'agence. Passé un délai de 48h après votre arrivée, celui-ci sera considéré conforme à l'original et aucune réclamation ne sera prise en compte. Nous effectuerons l'état des lieux et l'inventaire contradictoires de votre sortie.

12° NOMBRE D'OCCUPANTS DANS VOTRE APPARTEMENT :

Le nombre d'occupants accepté dans les appartements est indiqué dans la documentation. Tout dépassement ne peut se faire qu'avec l'accord et sous décision de AJC Immobilier. AJC Immobilier sera en droit de refuser les occupants supplémentaires ou de demander un supplément de prix. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants maximum ne peut être dépassé. Par ailleurs un bébé est considéré comme une personne à part entière. Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la réservation en plus ou en moins et doit être signalée à l'arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire par rapport à la capacité de l'appartement, prestation appart'hôtel...)

13° L'ANNULATION et/ou LA MODIFICATION DE VOTRE SÉJOUR :

Le locataire ayant versé des arrhes à valoir sur la location, s'engage à prendre possession des lieux à la mise à disposition fixée au contrat et à verser, 6 semaines avant cette date, le solde du prix de la location quoiqu'il puisse survenir, maladie, accident ou événement imprévu. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, AJC Immobilier, serait en droit de relouer immédiatement les locaux objets du présent contrat. Toutefois, le locataire resterait tenu au paiement du solde du loyer. Tout séjour commencé est intégralement dû. Ainsi, un départ prématuré des clients pendant la période de location ne peut donner lieu à aucun remboursement quelle que soit la raison invoquée. Toute demande d'annulation de réservation doit faire l'objet d'une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception à adresser à AJC Immobilier. Le cachet de la Poste fera foi afin de déterminer à quelle date la demande d'annulation est effective. Le remboursement des frais de votre séjour s'opérera selon les conditions suivantes, déduction faite des montants détaillés ci-dessous :

- Annulation avant le 45e jour de la date d'arrivée prévue : 125 € au titre des frais de dossier occasionnés.
- Annulation entre le 41e jour et le 14e jour de la date d'arrivée prévue : conservation des arrhes (25% du montant total de l'hébergement avec un minimum de 125 €).
- Annulation entre le 14e jour et le 5e jour de la date d'arrivée prévue : conservation de 75% du montant total de l'hébergement.
- Annulation à partir du 5e jour de la date d'arrivée prévue : conservation de 100% du montant total de l'hébergement. Concernant la modification de votre séjour, AJC Immobilier se réserve le droit de vous adresser un nouveau contrat valant facture.

14° ANNULATION ou MODIFICATION DE VOTRE SÉJOUR PAR AJC IMMOBILIER :

Dans l'hypothèse où AJC Immobilier se trouverait dans l'obligation de modifier ou d'annuler votre contrat de location, elle vous en avvertirait directement par téléphone ou par fax et vous adresserait une confirmation écrite. Vous serez en mesure d'accepter les modifications et les prestations de remplacement ou de résilier de plein droit votre contrat de location. Dans ce dernier cas, vous serez intégralement remboursé sous un délai de 15 jours maximum. Le locataire renonçant expressément, en signant le contrat de location, à demander quelque indemnité sous quelque forme qu'elle soit à AJC Immobilier.

15° ASSURANCE VILLÉGIATURE :

Nous vous demandons de bien vouloir contrôler auprès de votre assureur que votre contrat comporte bien les assurances villégiature et responsabilité civile. Nous tenons à vous informer qu'en cas de dégradation de votre fait des espaces communs ou des espaces privés (le ou les appartements loués) votre responsabilité sera engagée. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les appartements ou les bâtiments publics du parc engage de plein droit la responsabilité de leur auteur. Le client contractuel d'un hébergement est considéré comme personnellement responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite.

16° VOTRE RÉCLAMATION :

Toute réclamation concernant votre séjour devra être adressée par lettre recommandée à AJC Immobilier. Seule la réclamation arrivée dans un délai de 30 jours après la fin du séjour sera prise en considération. Excédé ce délai, la réclamation sera considérée comme irrecevable. La réclamation devra avoir été, au préalable, signalée par écrit et signée par les deux parties lors du séjour.

17° ASSURANCE ANNULATION DE VOTRE SÉJOUR (hébergement uniquement) :

L'assurance annulation est facultative. Il vous est proposé de vous prémunir contre tous risques d'annulation de votre séjour en contractant l'adhésion auprès de MONDIAL ASSISTANCE. L'assurance annulation ne peut se souscrire uniquement au moment de la réservation initiale et en aucun cas après.

RENDEZ-VOUS LE ___ / ___ / 2020 **À** ___ H ___

VOUS AVEZ ÉTÉ RENSEIGNÉS PAR

VOS PRISES DE NOTES

Amandine

Ilaria

Laura

Ségolène

Horaires d'ouverture :

Lundi - Vendredi : 9h-12h30 / 14h-18h

Samedi : 9h-12h30 / 14h-19h







**Les Résidences de Bougainville,
l'idéal pour votre séjour à Rochefort Océan !**

- Appartements tout équipés
- Commerces à proximité
- Accueil de qualité



Retrouvez-nous et suivez nos actualités !

 Résidences de Bougainville - AJC Immobilier
 @lesresidencesdebougainville
 @AJC_Immobilier
 Résidences de Bougainville

Résidences de Bougainville
16 avenue Marcel Dassault, 17300 Rochefort
05 46 88 17 17 - touche 2
ajc@ajc-rochefort.com

www.residencesdebougainville.com